

Eolien en mer. Loire-Atlantique. Les villes se disputent le pactole

La taxe sur les éoliennes en mer leur rapporte 4,5 millions d'euros par an, à se partager. Comment répartir l'enveloppe ? Le mode de calcul choisi il y a dix ans ne plaît plus à tout le monde. Les communes les plus près touchent le moins.



L'impact visuel est désormais une réalité. | FRANCK DUBRAY/ OUEST FRANCE
[Ouest-France](#) Matthieu MARIN. Publié le 10/09/2022 à 14h47
[Écouter](#)

Repères

Avec la mise en service du premier parc éolien en mer français au large de Saint-Nazaire, combien vont toucher les communes concernées par le périmètre du parc ?

Un petit pactole de 4,5 millions d'euros par an, qui doit être réparti entre plusieurs communes. [La taxe sur les éoliennes en mer](#), qui sera versée à partir de fin 2023, est proportionnelle à la puissance produite et à l'inflation. Actuellement, l'estimation est de 8,9 millions d'euros (pour un coût de deux milliards du parc). 50 % seront reversés aux communes, 35 % aux comités des pêches et 15 % à des projets de développement durable. Les pêcheurs ont, par ailleurs, déjà été indemnisés pour la période du chantier.

Quelles communes sont concernées ?

[Celles qui sont à moins de 12 milles du parc, soit 22,2 km et qui aperçoivent au moins une éolienne](#). Depuis la première liste, quatre villes se sont ajoutées pour arriver à 13 : Guérande,

l'île d'Hoedic dans le Morbihan, La Turballe et Piriac-sur-Mer. Les neuf premières sont La Baule, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Pornichet, Saint-Nazaire, Préfaillles, La Plaine-sur-Mer, et Noirmoutier en Vendée. Le maire de Saint-Brévin, qui n'est pas dedans, ne s'offusque pas : « **On ne les voit presque pas.** »

Combien les communes vont-elles percevoir chacune ? C'est fonction du nombre d'habitants et de la proximité. Une estimation a été réalisée il y a dix ans. Mais depuis, la population, le nombre de villes et l'enveloppe globale ont changé. Les maires disent avoir du mal à connaître les chiffres actualisés.

Saint-Nazaire devait toucher 1,1 million, mais cela été revu à la baisse. Pour La Baule, c'était 413 000 € ; Le Croisic, 287 000 € et Batz-sur-Mer, 277 000 €.



Combien touchera chaque commune concernée ? C'est encore flou. Le débat fait rage. | OUES-FRANCE

Qu'est-ce qui pose problème ?

Maintenant que le parc est construit, [l'impact visuel a beaucoup fait causer cet été](#). Les petites communes, toutes proches, aimeraient donc une plus grosse part du gâteau. Par quel moyen ? Il faut prendre en compte les résidents secondaires, demandent-elles, qui sont aussi concernés.

Le maire LR de La Baule Franck [Louvrier a relancé les hostilités](#) : « **Il y a une discussion à avoir sur la clef de répartition de la taxe éolienne** », voulait-il dire au Président de la République qui devait venir lundi 5 septembre. Depuis, il a écrit un courrier au ministre de l'économie Bruno Le Maire.

Des négociations ont-elles eu lieu ?

En coulisse, ça bataille depuis des mois. En juillet, Le Pouliguen, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Piriac-sur-Mer et La Baule ont écrit des courriers communs, demandant que « **le calcul soit plus équitable** ». Nicolas Criaud, maire de Guérande et président de l'agglomération Cap Atlantique, se dit aujourd'hui solidaire.

« **On nous a fait enfouir 6 km de câbles électriques pour ne plus avoir de poteaux, et désormais on en a juste devant à 12 km en mer** », s'étrangle la maire du Croisic Michèle Quellard.

Batz-sur-Mer ajouterait bien un autre critère : « **Il faut prendre en compte le nombre d'éoliennes que l'on aperçoit. Quand on voit les 80, ça n'est pas pareil !** »

Au Pouliguen, Norbert Samama demande une réunion avec le préfet : « **Il n'est pas acceptable que ce soit revu à la baisse alors qu'on est les plus impactés.** » Avec les résidents secondaires, l'estimation pour sa commune atteint les 358 000 € et celle de La Baule 573 000 €.

La plus grosse ville Saint-Nazaire est-elle prête à céder ?

Non. La réponse du maire socialiste David Samzun à son homologue LR ne s'est pas fait attendre. Il a écrit dès lundi au préfet, un courrier qu'il aurait aussi aimé remettre au Président. « **Les éoliennes ne sont pas ici par hasard, rappelle-t-il en substance, mais le fruit d'une volonté industrielle et politique.** » La collectivité a beaucoup investi pour les entreprises, par exemple dans l'élargissement de son boulevard des Apprentis. Elle a aussi subi le chantier du câble de raccordement, avec la [fermeture de la plage de la Courance](#) pendant un an et demi.

France énergie éolienne, qui représente la profession, rappelle que la taxe n'est pas « **compensatoire de l'impact visuel** ». L'objectif est plutôt « **de partager les fruits de la transition énergétique** ».

UPPM revue de presse



La dernière des 80 éoliennes du parc de Saint-Nazaire est installée depuis lundi 5 septembre 2022 avec 43 jours d'avance. | FRANCK DUBRAY / OUEST FRANCE

Quel est vraiment le préjudice dû à l'impact visuel ?

Tout le monde a été surpris de voir les éoliennes aussi bien depuis les plages. « **On a eu des remarques tout l'été** », se plaint Franck Louvrier. David Samzun, plus éloigné, plaide l'adaptation : « **Les gens vont s'y faire. Et au contraire, ça peut amener du tourisme.** » L'élus socialiste défend la transition énergétique : « **Nous devons être fiers que le premier parc en France soit ici chez nous !** »

Alors, moches ou belles les éoliennes ? France énergie éolienne approuve le débat : « **Les énergies fossiles étaient souvent invisibles**, souligne Matthieu Monnier, directeur général adjoint. **Aujourd'hui, les énergies décarbonées ne le sont plus. Les paysages se transforment.** »